

STAGES MULTISPORTS pendant les vacances

FICHE D'INSCRIPTION TOUSSAINT 2025 (20 > 31 octobre)

Nom : Prénom :

☐ M ☐ F Date de naissance (jj/mm/aaaa) :

Date d'inscription du lundi au vendredi : du au

STAGES ENFANTS

DEMI-JOURNÉE

Du 20 au 24 octobre

• Tennis (7-14 ans)

- ☐ 5 séances de 1h30 : 80€ / semaine
14h-15h30
- ☐ 5 séances de 3h : 115€* / semaine
14h-17h (1h30 tennis & 1h30 multisports)

• Padel (8-14 ans)

- ☐ 5 séances de 1h30 : 80€ / semaine
9h-10h30
- ☐ 5 séances de 3h : 115€* / semaine
9h-12h (1h30 padel & 1h30 multisports)

• Multisports (7-11 ans)

- ☐ 5 séances de 3h : 80€ / semaine
9h-12h ou 14h-17h

Du 27 au 31 octobre

• Tennis (7-14 ans)

- ☐ 5 séances de 1h30 : 80€ / semaine
9h-10h30
- ☐ 5 séances de 3h : 115€* / semaine
9h-12h (1h30 tennis & 1h30 multisports)

• Padel (8-14 ans)

- ☐ 5 séances de 1h30 : 80€ / semaine
14h-15h30
- ☐ 5 séances de 3h : 115€* / semaine
14h-17h (1h30 padel & 1h30 multisports)

• Multisports (7-11 ans)

- ☐ 5 séances de 3h : 80€ / semaine
9h-12h ou 14h-17h

JOURNÉE (prévoir pique-nique)

• Tennis & multisports (7-14 ans)

- ☐ 5 séances : 160€ / semaine

• Padel & multisports (8-14 ans)

- ☐ 5 séances : 160€ / semaine

• Tennis & padel & multisports (8-14 ans)

- ☐ 5 séances : 195€ / semaine



Pique-nique préparé par le restaurant
Good Vibes : 10€

STAGES ADULTES

• Tennis & Accès illimité à la salle de musculation

5 séances de 1h30 : 115€ / semaine
18h-19h30

• Padel & Accès illimité à la salle de musculation

5 séances de 1h30 : 115€ / semaine
18h-19h30



* 95€ enfants inscrits au Club Grand Stade (tennis ou padel)

GRAND STADE

les Capellans

COORDONNÉES

Adresse résidence principale :

.....

Code postal : Ville :

Tél. portable : Tél. domicile :

E-mail :

Adresse lieu de vacances :

Code postal : Ville :

☐ Je suis propriétaire (parents / grands-parents) ☐ Je suis en location

RÈGLEMENT (validation des inscriptions à la réception du règlement) : €

☐ Chèque (à l'ordre du Trésor Public) ☐ Espèces ☐ Carte Bancaire ☐ Chèque vacances

A joindre impérativement avec le dossier d'inscription :

- Copie du carnet de vaccinations à jour (uniquement stages enfants)
- La fiche sanitaire de liaison (uniquement stages enfants)
- Acceptation des conditions générales d'inscription
- Le règlement complet de la formule de stage
- La facture (si règlement en ligne)

Comment avez-vous connu Grand Stade ?

☐ Site Internet de l'Office de tourisme ☐ Affiches ☐ Prospectus ☐ Annonce pub
☐ Bouche-à-oreille ☐ Autre

Autorisation de droit à l'image

Je soussigné (e) M^{me} / M. responsable de l'enfant

Autorise le service communication de la ville de Saint-Cyprien à prendre mon enfant en photo pendant les activités sportives et **à utiliser librement les photographies** (affiches, dépliants, site web officiel de l'Office de tourisme de Saint-Cyprien...).

☐ Oui ☐ Non

Tenue du stagiaire (en fonction du stage choisi) :

- **Multisports** : chaussures de running de préférences, chaussettes, short, tee-shirt, casquette ou chapeau, crème solaire, bouteille d'eau, goûter.
- **Tennis / padel** : chaussures spécifiques fortement conseillées, chaussettes, short, tee-shirt, casquette ou chapeau, crème solaire, bouteille d'eau.
- **Stages à la journée** : chaque stagiaire devra apporter son propre pique-nique tous les jours (cuisine équipée pour garder au frais les aliments), une gourde (impératif)

Fiche sanitaire de liaison

Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant suit-il un traitement ? ☐ Oui ☐ Non

Si Oui, remettre au premier jour de présence de l'enfant accompagné d'une ordonnance récente et des médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance, ni sans P.A.I.

GRAND STADE

les Capellans

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole ☐ Oui ☐ Non

Rhumatisme ☐ Oui ☐ Non

Coqueluche ☐ Oui ☐ Non

Oreillons ☐ Oui ☐ Non

Varicelle ☐ Oui ☐ Non

Articulaire aigu ☐ Oui ☐ Non

Otite ☐ Oui ☐ Non

Angine ☐ Oui ☐ Non

Scarlatine ☐ Oui ☐ Non

Rougeole ☐ Oui ☐ Non

Allergies :

Asthme ☐ Oui ☐ Non

Médicamenteuses ☐ Oui ☐ Non

Alimentaires ☐ Oui ☐ Non

Autres

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication le signaler)

Indiquez ci-après : les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre.

Recommandations utiles des parents : votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... précisez.

Je soussigné (e) M^{me} / M. responsable de l'enfant

Atteste que mon enfant n'a pas de contre-indication médicale à la pratique de cette activité et est couvert par une assurance pour ces activités extra-scolaires ☐ Oui ☐ Non

Autorise à prévenir en cas d'urgence

M^{me} / M. Tél. :

Nom du médecin traitant Tél. :

Autorise les responsables de Grand Stade à faire donner tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident, intervention chirurgicale urgente ou toute affection grave, après consultation d'un praticien à mon enfant ☐ Oui ☐ Non

Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'Office de tourisme assure la surveillance des enfants mineurs régulièrement inscrits durant les cours, les manifestations et les événements qu'il organise dans le cadre de ses missions statutaires. L'Office de tourisme, à cette occasion, dispose du pouvoir de direction, de contrôle, de surveillance ainsi qu'un pouvoir disciplinaire dans la limite des lois et des règlements. Chaque inscription d'un enfant mineur indique les heures durant lesquelles il est placé sous la responsabilité de l'Office de tourisme.

En dehors de ces horaires, l'Office de tourisme n'assure aucune surveillance de l'enfant mineur et dégage toute responsabilité pour tous les dommages qu'il subirait ou qu'il causerait à autrui du fait d'un défaut de surveillance. Ses parents, représentants légaux ou les personnes en ayant la responsabilité au titre des dispositions de l'article 1384 du code civil, doivent veiller à récupérer les enfants à la fin de la prise en charge de l'enfant par l'Office de tourisme ou à en assurer la surveillance effective dans les installations de l'Office de tourisme dans le respect de son règlement intérieur.

La signature du présent règlement par le représentant légal de l'enfant mineur portant la mention « lu et approuvé » porte parfaite information des conditions de surveillance et décharge l'Office de tourisme de toute responsabilité dans les conditions ci-dessus.

Date et signature du parent ou du tuteur investi de l'autorité parentale précédée de la mention :
" Lu et approuvé "

Date :

Signature :